



AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-317

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance extraordinaire du 20 avril 2020, le règlement suivant :

Règlement numéro 2020-317, intitulé : « *Règlement concernant la mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (lot 2) et décrétant des dépenses et un emprunt de 10 031 000 \$, pour en acquitter le coût* ».

Ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 10 031 000 \$ pour une période de vingt (20) ans.

Ce règlement vise la réalisation des travaux de mise aux normes des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (lot 2) et les frais de financement se rapportant à l'emprunt.

Ce règlement pourvoit à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût. Il approuve également toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 22 mai 2020.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 26^e jour du mois de mai 2020.

La greffière,


M^e Ariane CAMIRÉ